place doivent donc gérer des résultats auxquels leurs réflexes et leurs comportements ne sont pas adaptés. *« On a un peu les conséquences normales d'un scrutin proportionnel*, remarquait Olivier Rozenberg **dans notre émission**, *mais sans qu'il soit vraiment là, et que les acteurs politiques soient incités à jouer un jeu plus coopératif. »*

En effet, Emmanuel Macron imagine mal altérer son projet, et très mal partager le pouvoir, tandis que les autres forces entendent toutes camper dans l'opposition. Le fait que le président de la République reçoive lui-même les chefs de parti et les appelle à la responsabilité, en ne mentionnant même pas sa première ministre, en dit long sur la manière dont un présidentialisme exacerbé a coloré la pratique institutionnelle.

Il reste un seul argument à l'appui de l'actuel mode de scrutin : celui de l'ancrage local, qu'il encouragerait, et qui permettrait de corriger les tendances centralisatrices des partis. Au début du XX^{e} siècle déjà, le philosophe Alain utilisait ce motif pour rejeter la proportionnelle : *« Il est bon que le peuple secoue la Chambre et que le député, qui pense toujours trop à ses collègues, soit réveillé à chaque instant par sa province. »*

Entre 2002 et 2017, cependant, les larges majorités obtenues immédiatement après leur élection par les présidents de la République ont beaucoup dépendu d'une dynamique nationale. En 2022, la façon dont les investitures ont été accordées, au sein des coalitions du camp présidentiel et de la gauche notamment, est par ailleurs loin d'avoir toujours récompensé le travail d'implantation militante. Enfin, le rejet de la classe politique par l'opinion publique est moindre dans plusieurs États européens qui pratiquent pourtant la proportionnelle.

Vertus et limites de la proportionnelle

À l'inverse, il y aurait des avantages spécifiques à changer de mode de scrutin au profit d'une représentation proportionnelle (qui ne soit ni une simple dose, ni contrecarrée par une prime majoritaire à la force en tête).

On l'a dit, des familles politiques proches seraient plus libres de défendre leur autonomie auprès de l'électorat, sans risquer l'élimination pure et simple du scrutin. Les élites partisanes seraient par ailleurs davantage incitées à envisager des coalitions. *« Savoir que le scrutin se joue à la proportionnelle*, souligne Camille Bedock, politiste et chargée de recherche au CNRS, *permet davantage d'anticiper la composition de l'Assemblée nationale, au fur et à mesure que les sondages sont réalisés à l'approche du scrutin. »*

La nécessité de bâtir des arrangements pourrait d'ailleurs avoir pour vertu de diminuer l'agressivité et la polarisation entre les forces politiques en compétition, dont l'intensité progresse et va dans le sens du climat de haine qui prévaut aux États-Unis. Avec un tel mode de scrutin, la violence du camp présidentiel contre la Nupes aurait peut-être été tempérée au profit de débats moins consternants. Quant aux forces d'opposition, le seul rejet du camp sortant ne saurait leur suffire d'identité politique.

On peut certes regretter que les négociations post-électorales, parfois longues, se fassent loin du regard des citoyens et citoyennes, et se révèlent parfois décevantes. Il resterait cependant à prouver que la situation actuelle est préférable en la matière : la coalition macroniste n'a eu pour programme que de soutenir le chef de l'État, tandis que celui de l'union des gauches a été rédigé en un temps très court par le cercle réduit des états-majors partisans concernés.

Surtout, le principal mérite de la proportionnelle consiste à maximiser la probabilité qu'une voix d'électrice ou d'électeur soit égale à la voix d'un ou d'une autre. En clair, il s'agit du mode de scrutin qui déforme le moins l'expression du suffrage.

Il correspond à **une certaine conception de la représentation**, la plus fidèle possible au pays politique. *« Si l'on se proclame* [démocrate], va jusqu'à affirmer la professeure de droit public Wanda Mastor **dans *Le 1 hebdo***, *alors il est d'une évidence logique, ontologique de plaider pour la proportionnelle. »*

De manière provocatrice, on pourrait ajouter que ce mode de scrutin est propice à une stabilité différente de celle du scrutin dit « majoritaire ». Pendant la crise sanitaire, il est ainsi apparu que la défiance envers l'exécutif français était plus élevée que dans de nombreuses autres démocraties.

Et pour cause : *« La confiance envers le président rejoint tendanciellement son socle du premier tour, contrairement à des pays où les majorités négociées rassemblent une part plus importante de l'électorat*, **avaient expliqué** les chercheurs Antoine Bristielle et Tristan Guerra. *La légitimité des gouvernants apparaît plus fragile que dans de bons vieux systèmes parlementaires traditionnels ».*

Cela ne signifie pas que la proportionnelle soit la panacée. Son introduction aujourd'hui se ferait dans le pire des contextes. Selon la taille et la nature des forces politiques qui s'affrontent, le compromis peut être plus ou moins difficile à trouver. Dans des pays comme l'Espagne et l'Italie, l'irruption de nouvelles forces politiques radicales au milieu des années 2010, aux dépens de partis de gouvernement pris en étau, n'a pas débouché sur des formules gouvernementales stables pendant plusieurs années.

Partout, la fragmentation des systèmes partisans complique les négociations. Le cas français illustre cependant le fait que contenir artificiellement ces contradictions est le meilleur moyen d'entretenir une crise latente, dont l'explosion devient de plus en plus redoutable. Constater que le mode de scrutin à deux tours ne génère plus la stabilité attendue ne suffit donc pas. Si l'on veut vraiment essayer la proportionnelle, il faut l'adopter.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 24 864,88€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.
Rédaction et administration : 127 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 127 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru Rollin, 75011 Paris